

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2023

Article 1^{er} : Dans le cadre de la manifestation « Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature », la ville de Saint-Palais-sur-Mer organise un concours photos ayant pour thème cette année : « Ombres et reflets à *Saint-Palais-sur-Mer* ».

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Chaque participant s'engage à ne présenter que des photographies personnelles, récentes et exclusivement réalisées à Saint-Palais-sur-Mer.

Article 3 : Les photos (4 maximum) et la fiche d'inscription peuvent être :

- déposées au service communication de la mairie - 1 avenue de Courlay - 17420 Saint-Palais/Mer. Format 20x30, présentées sans marge et portant au dos une étiquette adhésive avec les coordonnées du photographe (nom, adresse, mail) et le lieu de la prise de vue.

- envoyées par mail (en pièces jointes et en haute définition) à communication@stpalaissurmer.fr

Mentionner les coordonnées du photographe (nom, adresse, mail) et le lieu de la prise de vue.

La date butoir de réception des photos par le service communication est **le 9 mai 2023**.

Article 4 : Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion des images. En cas de litige, leur responsabilité sera seule engagée. Les mineurs doivent impérativement fournir, avec leur fiche d'inscription, une autorisation écrite d'un de leurs représentants légaux.

Article 5 : Le jury est composé de M. le Maire et de membres de l'équipe municipale et de la commission environnement.

Article 6 : Les participants à récompenser sont informés de leur sélection afin qu'ils soient présents lors de la remise des prix. La date de celle-ci sera définie ultérieurement.

Le jury tiendra compte de l'esthétique du cliché, de son originalité, du respect du thème et de sa sensibilité envers l'environnement.

Article 7 : Les participants autorisent la mairie de Saint-Palais-sur-Mer à afficher leurs œuvres en mentionnant leur nom. Les photos gagnantes pourront être utilisées dans les supports de communication édités ou publiés par la mairie.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom..... Nom.....

Adresse.....

Parent ou tuteur légal de autorise mon enfant mineur à participer au concours photo 2023 organisé par la ville de Saint-Palais-sur-Mer.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans son intégralité.

Fait à

Signature du responsable précédée de la mention :

le.....

« Lu et approuvé »

FICHE D'INSCRIPTION

Concours photos 2023 « Ombres et reflets à Saint-Palais-sur-Mer »

Prénom..... Nom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....@.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans son intégralité.

Je certifie sur l'honneur ne pas exercer ou avoir exercé la profession de photographe professionnel.

Fait à

Signature précédée de la mention :

le.....

« Lu et approuvé »